

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**  
Nombre de membres présents : **27**  
Nombre de votants : **34**  
Date de convocation : **08/09/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET :** PRESENTATION RAPPORT ANNUEL  
2019 SPANC66

Étaient Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, QUINTA (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA  
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ  
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ  
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE  
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN  
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR  
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)  
P.BELLE GARDE (Passa)  
P.GERICAULT (Oms)  
A.BOURRAT (Thuir)  
J.ALBERT (Trouillas)

**Monsieur Thierry GABRIEL**, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

108/2020

**RAPPORT GENERAL D'ACTIVITES 2019 DU SPANC 66 :**

- VU** les statuts de la Communauté et sa compétence en matière d'assainissement sur le territoire intercommunal,
- VU** les statuts de la Communauté définissant l'adhésion de l'EPCI au SPANC 66 en matière d'assainissement autonome,

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée que, dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes des Aspres est adhérente au SPANC 66.

Il en **RAPPELLE** les missions, précisant que le SPANC66 a en charge la réalisation des contrôles obligatoires de l'assainissement non collectif pour le compte des communes adhérentes.

Il **EXPOSE** que dans le cadre de son activité, un rapport d'activité annuel est établi par le syndicat, et communiqué, pour leur partie, aux communes concernées.

Il **INFORME** que les organes délibérants des EPCI adhérents, sont tenus de présenter au Conseil Communautaire le rapport global 2019, lequel a été communiqué avec la convocation à la présente séance.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**PREND** acte du rapport général d'activités 2019 du SPANC 66.

**DIT** qu'il transmettra la délibération au syndicat dès qu'elle sera exécutoire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.



Le Président,

  
**René OLIVE**